

Enquête publique sur les zones NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un vaste ensemble de sites sélectionnés au sein de chaque Etat membre de l'Union européenne et dont l'objectif est de protéger la biodiversité tout en intégrant les préoccupations socio-économiques locales.

Le Gouvernement wallon a décidé le 30 septembre 2010 de procéder à la désignation de l'ensemble des 240 sites Natura 2000 de Wallonie.

Avant leur adoption par le Gouvernement, ces projets sont soumis à enquêtes publiques. Si vous êtes concernés directement (propriétaires ou gestionnaires) ou indirectement (riverains, environnementalistes, ...), vous pouvez consulter les avant-projets d'arrêtés de désignation et émettre vos remarques sur ceux-ci, dans les bureaux de votre administration communale.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser soit à l'administration communale (*Monsieur Olivier THONNARD, Eco-Conseiller – 04/256.92.40.*), soit à la direction extérieure du Département de la Nature et des Forêts (*Monsieur DEFAWE – Montagne Sainte Walburge, 2 à 4000 Liège*), ou encore à l'administration centrale du Département de la Nature et des Forêts (*081/33.65.53*). Un site Internet rassemble également toutes les informations sur le réseau Natura 2000 en Région wallonne : <http://natura2000.wallonie.be>.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de OUPEYE

Projet d'arrêté de désignation du site Natura 2000 BE33002 « Basse Vallée du Geer », BE33003 « Montagne Saint Pierre »- BE33004 « Basse-Meuse et Meuse mitoyenne en exécution de l'article 26, §1, de la Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature.

Projet de décision qui relève de la catégorie A2 des Plans et programmes dont l'adoption comporte une phase de participation du public, telle que déterminée par l'article D.29-1, §3 du Code de l'Environnement.

Projet de décision soumis à enquête publique en vertu de l'article 26, §2, de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature.

Enquête publique organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'environnement.

L'Administration communale porte à la connaissance de la population que le projet d'arrêté de **désignation du site Natura 2000 BE33002 « Basse Vallée du Geer », BE33003 « Montagne Saint Pierre »- BE33004 « Basse-Meuse et Meuse mitoyenne » dont l'auteur est le Gouvernement wallon est soumis à enquête publique. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de la désignation de ce site Natura 2000.**

La durée de cette enquête est de 45 jours.

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au 15/07/2011
24/05/2011	01/06/2011	15/07/2011	Administration communale de OUPEYE 35, rue sur les Vignes, 4680 Oupeye. Echevinat de l'Environnement Le 15/07/2011 à 10.00 h	Collège communal d'Oupeye Echevinat de l'Environnement, 35, rue sur les Vignes à 4680 Oupeye

Le dossier peut être consulté à partir de la date de début jusqu'à la date de fin de l'enquête publique, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 09.00h à 12.00 h et de 13.30 h à 15.30 h) ainsi que le mercredi 01/06, les jeudis 09-16-23-30/06, le 07/07 et le 14/07 jusque 20h.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 15.30 h, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service de l'Environnement, 35, rue sur les Vignes à 4680 Oupeye tel : 04/256.92.00 - THONNARD, Eco-conseiller.

Dès le début de l'enquête publique, les dispositions fixant d'une part, les unités de gestion susceptibles d'être délimitées au sein d'un site Natura 2000 ainsi que les interdictions particulières et mesures préventives particulières qui y sont applicables et, d'autre part, les objectifs de conservation pour le réseau Natura 2000 seront disponibles :

- à l'administration communale ;
- dans les directions extérieures (*adresse du SE concerné*) et les services centraux du Département de la Nature et des Forêts (avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes – Tél. : 081/33.65.53)
- sur le site internet biodiversité de la Région wallonne (<http://biodiversite.wallonie.be/fr/enquetes-publiques-2011.html?IDC=3344>).

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet THONNARD, Eco-conseiller.

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès de l'administration communale (Monsieur THONNARD, Eco-Conseiller) et des services centraux du Département de la Nature et des Forêts (avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes – Tél. : 081/33.65.53)

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le projet objet de la présente enquête publique est le Gouvernement wallon.

A Oupeye, le 23/05/2011.

Le Secrétaire Communal,

P . BLONDEAU

Pr le Bourgmestre,
L'Echevin de l'Environnement,

A . NIVARD